



# Présentation des formations de niveau 6 :

Assistant·te de **Service Social** / **Éducateur·rice Spécialisé·e**  
**Éducateur·rice de Jeunes Enfants** / **Éducateur·rice Technique Spécialisé**

# Intégrer la formation

- ❖ **Vous devez être titulaire** du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- ❖ **Ou être titulaire** d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4,
- ❖ **Ou bénéficié** d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Les lauréats de l'Institut de l'engagement sont admissibles de droit aux entretiens oraux d'admission.



Les lycéens.nnes inscrits.tes en classe de Terminale peuvent se présenter à la sélection d'une ou plusieurs formations en s'inscrivant sur la plateforme Parcoursup et **quelque soit la filière du Baccalauréat choisie.**

# Pour s'inscrire à la sélection

- ❖ Vous êtes lycéen·ne inscrit·e en classe de Terminale, étudiant·e en réorientation, apprenti·e, les pré-inscriptions s'effectuent sur la plateforme « Parcoursup » : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)



- ❖ Vous êtes **Demandeur·se d'emploi** ou **Salarié·ée**, les inscriptions à la sélection se font sur le site : [www.irtasca.fr](http://www.irtasca.fr)

# La formation est accessible par :



## ❖ La voie directe :

Les frais pédagogiques de la formation sont pris en charge par la Région Grand Est quelque soit l'origine géographique des étudiants.tes et des demandeurs.deuses d'emploi.

En fonction de la situation financière des étudiants.tes des bourses peuvent être attribuées par la Région Grand EST.

## ❖ La voie de l'apprentissage : voir le lien suivant pour les conditions : <http://www.arassm.fr/>

**C'est au futur apprenti.e de faire les démarches pour trouver un employeur.**

## ❖ La voie de la formation continue.

# Dates d'inscription et frais de sélection

❖ Inscriptions : du 20 janvier au 11 mars 2021

La réception des dossiers d'inscription Parcoursup se fait via la plateforme.

Pour les demandeurs·euses d'emploi et les salariés·ées en CDI, veuillez renvoyer le dossier à l'IRTS CA au plus tard le dernier jour de la date de clôture des inscriptions.

**Coordonnées service Admissions :**

8 rue Joliot Curie - 51100 Reims

☎ 03.26.06.82.65

✉ [admission@irtsca.fr](mailto:admission@irtsca.fr)

❖ Frais de sélection : 150 € ( dossier et entretien )

❖ Dates prévisionnelles des entretiens : du 17 au 29 avril 2021

❖ Les candidats·tes recevront préalablement une convocation par mail

# Déroulement de la sélection

## ❖ La sélection prend en compte :

Les éléments figurant dans le **dossier de candidature** complété par un **entretien** destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession. ( Art.D.451-28-5 du Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.)

La sélection se déroule à L'IRTS Champagne Ardenne à Reims.

Entretien de 30 minutes mené par deux formateurs.trices afin d'apprécier l'aptitude et la motivation du/de la candidat.e à exercer la profession.

## ❖ L'évaluation s'appuiera sur les sept attendus nationaux communs aux quatre diplômes d'Etat :

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute.
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi.
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite.
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde.
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation.
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul.e et en équipe.

# Frais d'inscription et de scolarité

- ❖ 750 € par année universitaire ( sous réserve de modification)
- ❖ 65 € de caution du centre de documentation
- ❖ 92 € : CVEC pour les statuts étudiants de niveau 6 à acquitter auprès du CROUS

## La cotisation sécurité sociale étudiante a été supprimée

- ❖ Bourses régionales (simulation possible sur le site de la Région Grand EST, **quelque soit l'origine géographique des apprenants-es.**)
- ❖ Prise en charge de la formation pédagogique par la Région Grand EST, **quelque soit l'origine géographique.** (voir conditions de prise en charge indiquées dans les règlements d'admission: [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr))

# Recommandations aux candidats·tes

Il est conseillé aux candidats·tes de :

- ❖ Rencontrer ou échanger par mail...avec des professionnels·lles du secteur;
- ❖ Rencontrer ou échanger par mail...avec des apprenants·tes de l'IRTS CA;
- ❖ Parcourir le site de l'IRTS CA pour prendre connaissance du contenu et des finalités des formations;
- ❖ D'avoir des références à des expériences collectives et d'engagement (bénévolat , service civique, travail coopératif , encadrement et animation...);
- ❖ Savoir organiser son travail et de travailler seul·e et en équipe;
- ❖ Avoir un intérêt pour les questions de société et un esprit de curiosité;
- ❖ Avoir des compétences écrites et orales;
- ❖ Avoir une attitude sérieuse face au travail et respecter autrui...

# F.A.Q

## ❖ Où se déroulent les cours théoriques ?

- A l'IRTS Champagne Ardenne à Reims ( 8 rue Joliot Curie 51100 REIMS).

## ❖ Où se font les stages ?

- En majorité en Région Grand EST mais possibilité de les réaliser hors Région , à l'international.

## ❖ Quelle filière de Baccalauréat permet de passer la sélection?

- Toutes les filières de Baccalauréat général , technologique et professionnelle permettent de se présenter à la sélection pour intégrer les formations du secteur.

## ❖ Peut-on percevoir des Bourses d'études ?

- Les apprenants.tes de l'IRTS CA peuvent percevoir des bourses régionales quelque soit l'origine géographique sous conditions de ressources.

## ❖ Combien coûte la formation pédagogique ?

- Pour les apprenants.tes et les demandeurs.deuses d'emploi, les frais pédagogiques de la formation sont pris en charge par la Région Grand EST quelque soit l'origine géographique.
- Pour les salariés.ées en CDI ,un devis est mis à disposition des employeurs sur notre site.

## ❖ Quelle est l'insertion professionnelle après l'obtention du diplôme ?

- L'insertion professionnelle est très rapide dès l'obtention du diplôme soit en cdd ou cdi.



## INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie  
51100 REIMS  
03 26 06 22 88  
contact@irtsca.fr

[www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)



[www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)

  @irtsca

 school/irts-champagne-ardenne

